



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DELIBERATION N°2019-06-355

**Objet :**  
Candidature au label Vignobles et Découvertes

Séance du 3 avril 2019

Date de convocation : 21 mars 2019

Membres en exercice : 44 titulaires et 44 suppléants + 8 sans voix délibérative

Membres présents : 28 puis 30 en cours de séance

Membres votants présents : 25 puis 27 titulaires / 1 suppléant avec procuration

Membres ayant donné procuration pour toute la séance : 6

Membres ayant donné procuration pour une partie de la séance : 0

Procuration non retenue : 1 (Jean Michel ANDRIUZZI à Yvan COUDERC absent)

Nombre total de voix : 31 puis 33 en cours de séance

Le quorum est atteint : 26 puis 28/44 présents avec voix délibérative

L'an deux mille dix-neuf, le trois avril, à 18h30, le Comité Syndical du PETR Vidourle Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à Gallargues le Montueux.

Rapporteur : M. Laurent Pélissier,

**Exposé :**

Le label « Vignobles et Découvertes » est un label national, décerné conjointement par les Ministères de l'agriculture et celui du tourisme. Il vise à promouvoir le tourisme sur le thème du vin et de la vigne. Il est attribué, à une destination à vocation touristique et viticole proposant une offre touristique diversifiée et structurée.

La destination Vidourle Camargue avec ses paysages viticoles, la diversité de ses appellations, le calendrier festif autour du vin et les nombreuses prestations déjà proposées autour de cette thématique pourrait prétendre à être distinguée par ce label.

Après plusieurs opérations engagées en faveur du développement de l'œnotourisme sur le territoire, une première candidature au label Vignobles et Découvertes est déposée auprès d'Atout France en 2015. Cette candidature concernait la partie nord du territoire autour des appellations AOP Languedoc. Elle a été déposée par une association créée spécifiquement pour porter cette démarche. Le Conseil Supérieur de l'œnotourisme ajourne cette candidature et invite la destination à retravailler sur cette thématique en veillant à améliorer les points suivants : le choix du nom commercial, la taille de la destination et enfin mieux démontrer le positionnement œnotouristique.

Depuis le territoire a engagé plusieurs travaux. Dans un premier temps, une expertise sur la candidature a été menée, elle a confirmé l'intérêt de l'offre œnotouristique de la destination et a encouragé un repositionnement de la candidature à l'échelle de l'ensemble du territoire du PETR Vidourle Camargue. Sur la base de ces conclusions, la dynamique œnotouristique s'est repositionnée. Un séminaire de mobilisation des partenaires a été proposé aux acteurs locaux (Offices de Tourisme, syndicats viticoles du territoire). L'objectif, à terme, étant d'amener le territoire et ses partenaires vers une candidature au label Vignobles et Découvertes, il convenait de rassembler les acteurs dans une phase d'appropriation du concept ainsi que de valider, ensemble, un positionnement et une proposition d'organisation de la gouvernance du projet entre le monde du vin et le monde du tourisme.

Aujourd'hui, il est proposé d'encourager la mise en œuvre d'une nouvelle candidature à l'échelle du territoire du PETR Vidourle Camargue. L'objectif est de rejoindre les 70 destinations labellisées en France (dont 18 en Occitanie) et de bénéficier des actions de promotions proposées au niveau régional et départemental autour du label Vignobles et Découvertes.

Ce label favorise la mise en réseau des acteurs du monde du tourisme et du monde du vin à l'échelle d'une destination. Vidourle Camargue, c'est 5 appellations viticoles sous signe de qualité (IGP Sable de Camargue, AOP Muscat de Lunel, AOP Costières de Nîmes, AOP Languedoc Sommières, AOP Languedoc St Christol). Chacune au cœur d'un paysage et d'une histoire particulière est une invitation à la découverte pour les amateurs ou simplement les curieux. Travailler en réseau permettrait de mieux faire découvrir les offres œnotouristiques développées localement.

Le label national est attribué pour 3 ans. La démarche sera animée par la mission tourisme du PETR au sein d'un comité de pilotage constitué de représentants des offices de tourisme du territoire, des syndicats viticoles, du CIVL, de Gard Tourisme et d'Hérault Tourisme.

Le comité de pilotage a pour mission de stimuler et d'encadrer le déploiement d'un plan d'actions pluri annuel. Ce plan d'action repose sur les axes stratégiques définis lors de l'action formation/mobilisation réalisée à l'échelle du PETR sous la conduite du cabinet Conseil AOC Tourisme. Le plan d'action repose sur 3 axes :

- La mobilisation des professionnels,
- La promotion,
- La commercialisation.

Le dossier de candidature devra être rédigé pour être présenté lors du prochain appel à projet national début janvier 2020.

**Il est proposé au Comité Syndical :**

- **D'approuver** la candidature du PETR Vidourle Camargue au label «Vignobles et Découvertes»,
- **D'engager** toutes les actions concourant à la réalisation du dossier,
- **D'autoriser** le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

**Résultat du vote :**

Vote pour : 33

Abstention : 0

Vote contre : 0

**Le Président  
Pierre MARTINEZ**

Pour extrait conforme

Acte exécutoire en vertu de :

- Son dépôt en préfecture le :
- Sa publication le :
- En vertu du décret n°83-1205, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter du :

Le directeur général des services, Maxime Charlier

